

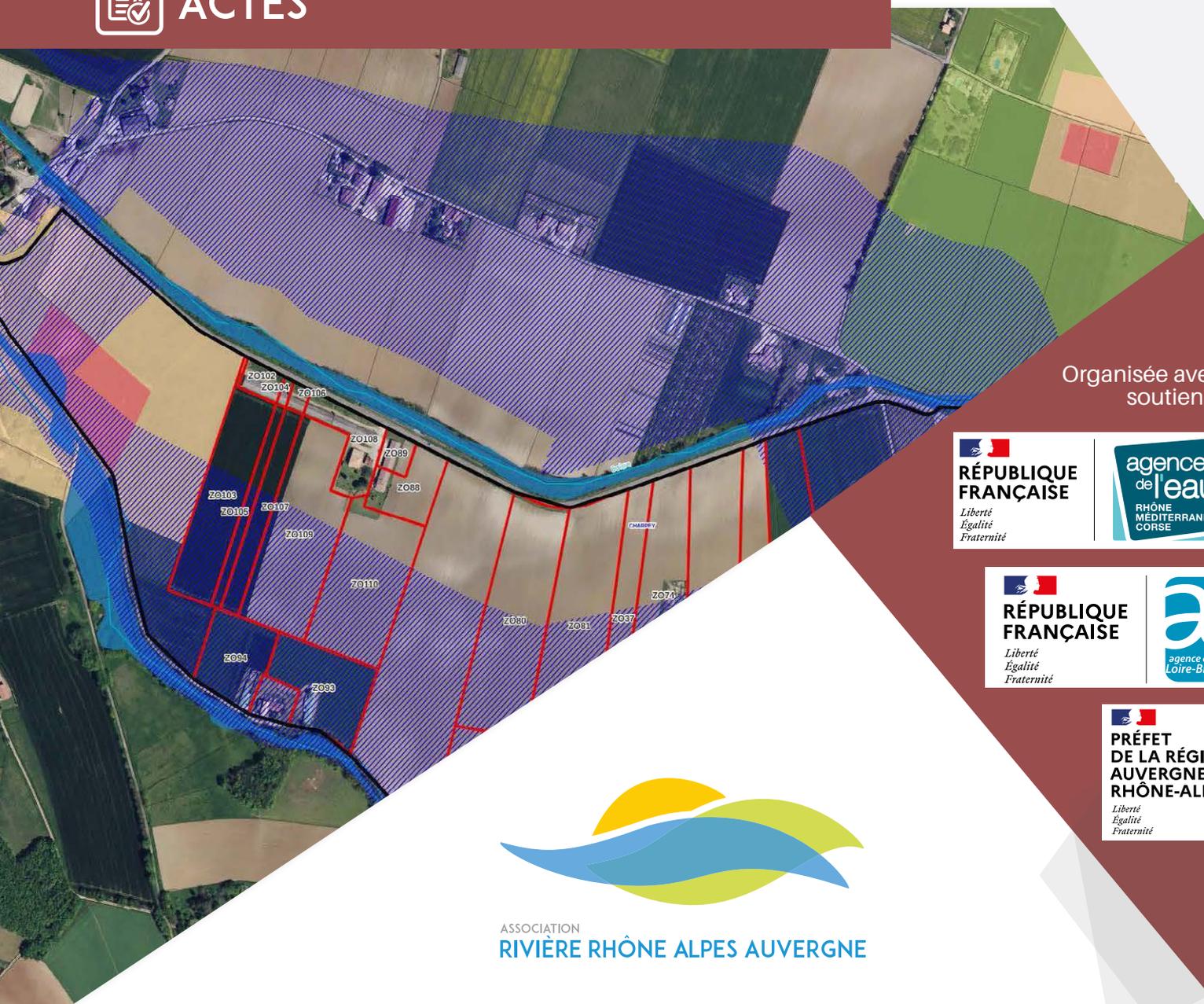


AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

Journée technique
Mardi 23 mai 2023 à Lyon (69)



ACTES



Organisée avec le
soutien de :



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG

PROGRAMME



AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

Contexte

Pour protéger la qualité des ressources en eau, de nombreuses politiques agissent sur les pratiques agricoles de manière à limiter l'utilisation d'intrants polluants. La protection des ressources en eau et des milieux aquatiques peut aussi passer par la maîtrise de certains espaces au sein des bassins versants. C'est tout l'objectif des **politiques foncières, notamment agricoles**.

Différentes formes d'interventions peuvent en effet agir sur le foncier agricole, soit par la maîtrise de l'usage, soit par la maîtrise de la propriété ; et de nombreux instruments peuvent être mobilisés dans ce cadre. **Agir sur le foncier agricole** peut donc s'avérer pertinent pour reconquérir et préserver la qualité des eaux, notamment à long terme. Cependant, ces actions nécessitent la **mise en place de réflexions préalables, l'association avec différents opérateurs, et demandent une certaine technicité de mise en œuvre**.

Cette journée ne vise pas l'exhaustivité des instruments de maîtrise foncière, mais privilégie le **partage de plusieurs expériences menées par ou pour des collectivités** : diagnostic foncier, réflexions suivies, instruments mobilisés, acteurs et partenariats, choix de coordination ... depuis une **opération ponctuelle localisée**, jusqu'à l'élaboration d'une **stratégie foncière transversale** et à large échelle.

*NB : même si de nombreuses stratégies foncières présentées se concentrent autour des captages prioritaires, les outils et retours d'expériences présentés lors de cette journée sont **applicables à tout territoire à enjeu « eau »**. Seul le nouveau droit de préemption ressource en eau est un instrument spécifique aux captages.*

Public

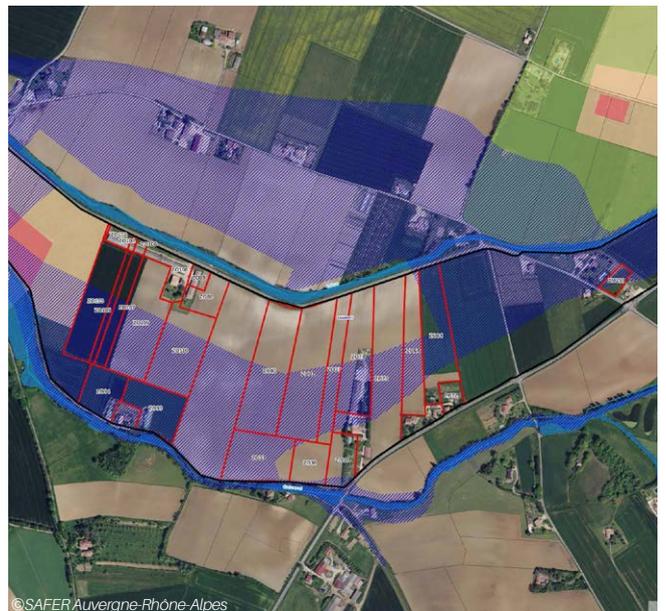
Animateur.rices des démarches territoriales visant à préserver la qualité des eaux (captages prioritaires, agricoles, chargé.es de mission GEMA...), acteur.rices du foncier agricole, élu.es, chambres d'agriculture, chargé.es d'intervention des Agences de l'Eau, services de l'État.



Journée organisée par l'ARRA² dans le cadre du réseau [Quali-EAuRA](#), pour la reconquête et la préservation de la qualité des eaux.

Objectifs

- > **Présenter différents instruments mobilisables** par les collectivités pour agir sur le foncier agricole pour préserver la qualité de l'eau (maîtrise du foncier et/ou des usages)
- > Questionner leurs **modalités de mise en œuvre**
- > **Mieux connaître des opérateurs** pouvant faciliter ou intervenir sur le foncier agricole
- > **Partager des retours d'expériences** d'actions menées à différentes échelles pour associer l'ensemble des acteurs autour des projets foncières.



© SAFER Auvergne-Rhône-Alpes

PROGRAMME MATIN

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANT.ES

9H30 **AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE : POURQUOI ? COMMENT ?**

Quels sont les intérêts et enjeux à agir sur le foncier agricole ? Quels sont les principaux instruments mobilisables par les collectivités pour gérer la propriété foncière ou son usage ? Pourquoi mettre en place une stratégie foncière ? Quelles en sont les principales étapes ?

> *Julie SEEGERS - formatrice CNFPT et associée CERESCO (69)*

10H00 **DU DIAGNOSTIC FONCIER DE TERRITOIRE À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE AMBITIEUSE**

Retour d'expérience de Valence Romans Agglo dans la construction progressive de sa stratégie foncière : depuis l'identification à l'échelle du territoire des zones prioritaires à enjeux « eau », jusqu'à l'état souhaité des parcelles agricoles des secteurs les plus vulnérables et des moyens/outils pour y parvenir. Présentation également de la convention cadre d'assistance technique, transversale aux différentes directions de l'Agglo, établie avec la SAFER.

> *Anne HUGUES - Valence Romans Agglo (26)*

11H00 **LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE DE VALENCE ROMANS AGGLO À TRAVERS UNE ANIMATION FONCIÈRE LOCALISÉE**

Présentation de l'accompagnement SAFER déployé sur le périmètre de protection d'un captage prioritaire afin d'atteindre l'objectif de zéro produit phyto (en cours) ; contact exhaustif des exploitants et des propriétaires agricoles, recueil des positionnements, et propositions d'action à l'échelle de la parcelle, en accord avec la stratégie de l'Agglo donnant priorité à la maîtrise de l'usage à l'amiable. Le rôle des SAFER et leurs instruments spécifiques (veille foncière, cahier des charges SAFER, préemption SAFER) seront aussi abordés.

> *Aude GELAY-TURTAUT - SAFER Auvergne Rhône Alpes / Service Départemental de la Drôme (26)*

11H45 **LES ACCOMPAGNEMENTS DE TERRE DE LIEN POUR AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE AVEC LES COLLECTIVITÉS : ILLUSTRATION PAR DEUX ÉTUDES DE CAS**

À Agy-Le Tonquay (14) Terre de Liens a racheté plusieurs hectares de terres situées dans la zone de protection d'un captage d'eau potable. La mise en location à un agriculteur Bio garantit la préservation de cette ressource tout en consolidant l'activité locale d'un agriculteur.

Terre de Liens et Bio Hauts-de-France accompagnent la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (62) dans le développement de l'agriculture biologique sur le champ captant de Wingles : après la réalisation d'un diagnostic agronomique et socio-économique des parcelles, deux agriculteurs conventionnels du territoire (grandes cultures et polyculture-élevage) sont retenus et convertissent les parcelles en Bio.

> *Hélène BECHET - Terre de Liens (26)*

12H30 DÉJEUNER

PROGRAMME APRÈS-MIDI

14H00 ANIMATION FONCIÈRE ENTRE CAPTAGES AEP ET GRANDES CULTURES DU VAL D'ALLIER

En 2022, le CEN Auvergne a travaillé avec deux syndicats d'eau potable de la plaine de Limagne sur la mise en place d'acquisitions et d'échanges fonciers. Présentation de la construction de cette stratégie et des actions qui en découlent, avec la transformation de 10 ha de grandes cultures en prairie, sous convention de mise à disposition ou bail rural environnemental.

> Julien SAILLARD - CEN Auvergne (63) & Clémentine SEYVE - SIAEP Basse Limagne (63)

14H45 VOLONTÉ POLITIQUE D'AGIR SUR LE FONCIER ET DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE : LE CAS DU BASSIN VERSANT DU LAC PAVIN

Dans le cadre du contrat territorial, le PNR des Volcans d'Auvergne s'est engagé dès 2012 dans une action ambitieuse d'échange foncier sur le bassin versant du Lac Pavin, dans un objectif de réduire son eutrophisation. Sur les 76 ha d'échanges prévus, seuls 36 ha ont pu être réalisés. Retours sur les difficultés rencontrées, les enseignements à en tirer et les pistes d'amélioration identifiées.

> Elodie MARDINE - PNR Volcans d'Auvergne (63)

15H30 VERS UNE STRATÉGIE AGRICOLE : ACQUISITION DE PARCELLES ET INSTALLATIONS DE MARAICHERS À PROXIMITÉ IMMÉDIATE D'UN CHAMP CAPTANT

La volonté forte de l'agglomération de Villefranche sur Saône de maîtriser la propriété d'un secteur à enjeu eau potable l'a conduite à acquérir 40 hectares. La collectivité souhaite y installer des maraichers avec un cahier des charges respectueux de la qualité de l'eau et de la DUP du champ captant. Partant de cette opportunité, les réflexions se poursuivent pour structurer une véritable stratégie agricole, intégrant le volet foncier mais aussi les débouchés agricoles. Ceci pousse la collectivité à demander aujourd'hui le nouveau droit de préemption sur la ressource en eau.

> Christel SEBASTIAN - CA Villefranche Beaujolais Saône (69)

16H15 RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE

Retour sur les principaux enseignements « à chaud » de cette journée et mise en perspective au regard des bonnes pratiques conseillées pour intervenir sur le foncier agricole.

> Julie SEEGERS - formatrice CNFPT et associée CERESCO (69)

16H20 FIN DE LA JOURNÉE



AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE : POURQUOI ? COMMENT ?

JULIE SEEGERS

FORMATRICE CNFPT ET ASSOCIÉE CERESCO (69)

POURQUOI AGIR SUR LE FONCIER POUR LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DES EAUX ?

Sur le sujet de la ressource en eau, différentes problématiques peuvent amener à travailler sur le foncier agricole : captage sensible, difficultés à faire évoluer les pratiques agricoles, aménagements complexes et coûteux à mettre en œuvre... Une maîtrise foncière possède également l'avantage de pouvoir **sécuriser les actions dans le temps**.

Cependant, **le foncier n'est pas le seul outil d'intervention**, et doit être utilisé en complémentarité de l'ensemble des outils existants (mesures réglementaires, formation et accompagnement, incitations fiscales, structuration de filières...).

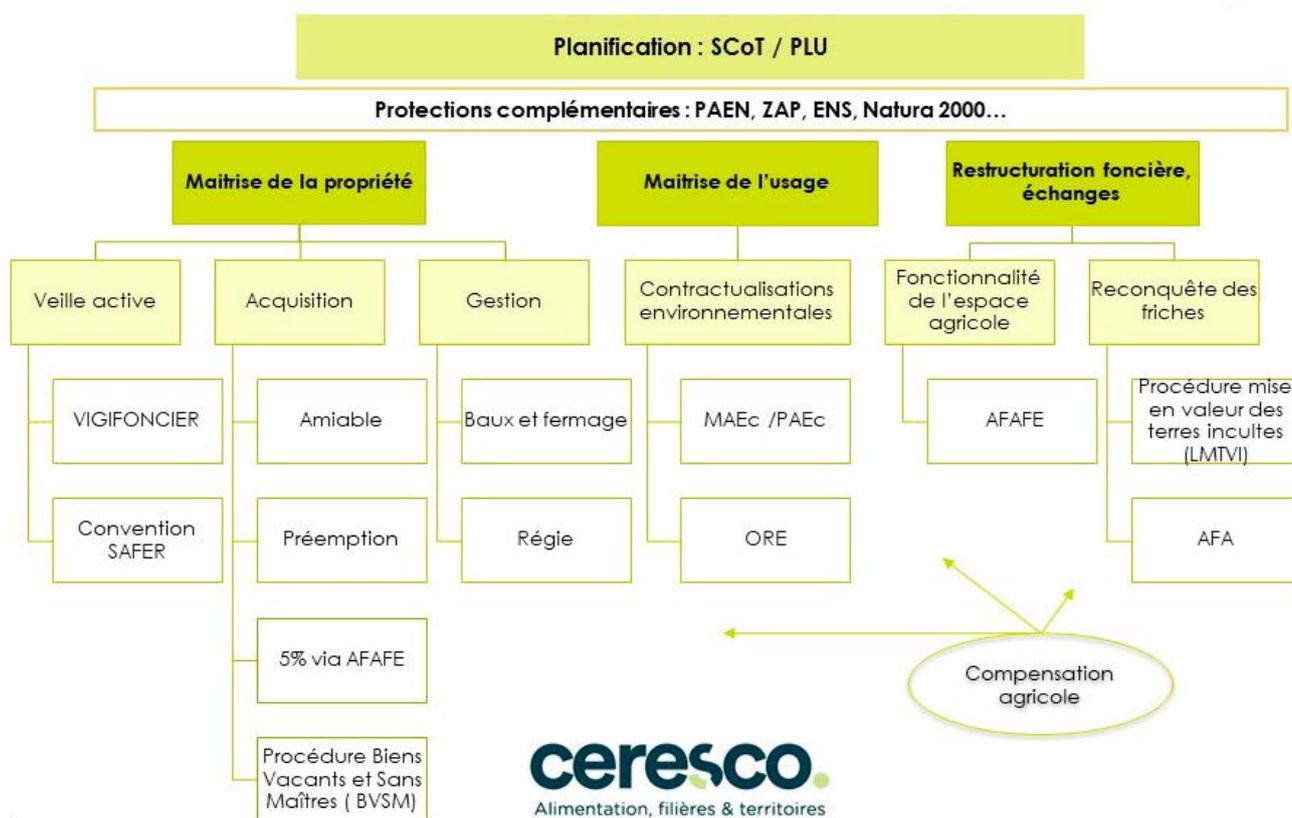
DÉFINITION DU FONCIER

Le foncier est une notion cadastrale de propriété, mais c'est aussi un moyen de production pour les agriculteurs, et parfois un sujet très sensible (patrimoine familial, attachement à la terre...). Ce terme est également corrélé au sol et ses caractéristiques agronomiques, physiques, biologiques, etc.

Toutes ces composantes sont à prendre en compte dans l'élaboration d'une stratégie foncière.

LA BOITE À OUTILS FONCIER

Sur le foncier, un grand nombre d'outils existent. Aussi, **s'il existe une volonté d'agir sur le territoire, il est toujours possible de trouver l'outil adapté.**



ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE

MOBILISER LES PARTENAIRES ET CLARIFIER LES RÔLES

Une stratégie foncière ne se réalise pas seule, et de nombreux acteurs peuvent accompagner une collectivité, parmi lesquels : les exploitants qui utilisent le foncier, les chambres d'agriculture, la SAFER, les établissements publics fonciers (EPF), les coopératives agricoles, ou encore les associations citoyennes.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION

Une stratégie s'élabore selon les 4 étapes principales suivantes :

- 1. Le diagnostic** > de quoi parle-t-on ? d'où part-on ?
- 2. Les enjeux** > par quel(s) secteur(s) commencer ? par quel(s) sujet(s) débiter ?
- 3. Les objectifs** > ex. : quelle surface de foncier acquérir ?
- 4. Les actions** > agir

Même si ces étapes paraissent évidentes, il est important de **respecter autant que possible cette chronologie.**

L'IMPORTANCE D'UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Le foncier croise nécessairement des enjeux très divers sur un même secteur (préservation de la biodiversité, projets d'aménagements, création d'emplois, production alimentaire, énergétique, ressource en eau ...). Aussi, une stratégie foncière axée sur un enjeu unique risque de rater des opportunités d'action, ou d'aboutir à des blocages. Il est donc préférable d'aborder **une approche la plus transversale possible**, en engageant un travail interservices voire inter-collectivités. Ceci tout en **restant pragmatique**, afin de ne pas bloquer l'action lorsque tous les acteurs n'en sont pas au même niveau de maturité.

POINTS IMPORTANTS DANS LA MISE EN OEUVRE

Quelques points clés à ne pas négliger pour une stratégie foncière efficace :

- > Définir des zones d'intervention prioritaires (forte sensibilité, cumul d'enjeux, menaces...)
- > Définir les outils à mobiliser
- > Clarifier les rôles parmi les collectivités intéressées
- > Se doter d'une organisation interne permettant de réagir rapidement (ex. : un droit de préemption doit s'exercer dans un délai de 15 jours à compter de la notification par le notaire - DIA)
- > Définir un budget
- > Réfléchir à une réserve foncière pour de l'échange (facilite beaucoup l'action foncière)
- > Réfléchir à l'entretien et l'usage du foncier acquis sur le long terme. Un foncier non utilisé peut rapidement se transformer (ex. : dépôts sauvages).

PORTAGE POLITIQUE

Le foncier est un sujet sensible sur le plan politique, que les collectivités abordent généralement par d'autres compétences (développement économique, logements, planification ...). Il est donc important de donner à voir aux élus en quoi une politique foncière peut être au service d'une politique de l'eau.

Cependant, même sans portage politique fort, il est possible d'agir via un dialogue avec les acteurs locaux, et lorsque la pression foncière n'est pas trop intense. S'il existe une forte compétition entre agriculteurs, le travail à l'amiable ne sera pas évident.

LES POINTS D'ATTENTION

Sur le sujet du foncier, quelques points d'attentions à garder en tête :

➤ **Le foncier ne bouge pas beaucoup** : une parcelle change de main tous les 50 à 100 ans. Une réserve foncière peut donc s'avérer utile afin de procéder à un échange lorsque la parcelle n'est pas en vente.

➤ Il est important de **comprendre le fonctionnement de la SAFER et de son comité technique**, afin de ne pas rester bloqué du fait d'une incompréhension de cette instance.

➤ **Lorsqu'une opportunité est ratée, la crédibilité sur le territoire est mise à mal** dans la durée. Il faut donc être capable de les éviter, mais aussi si cela se produit, de pouvoir les assumer et les expliquer aux acteurs locaux.

➤ **Les mouvements fonciers ne passent pas tous par la vente** (ex. : nombreux départ à la retraite d'agriculteurs non-proprétaires).

➤ Attention à **ne pas acheter plus cher que le marché** : crée une référence sur le secteur faisant automatiquement monter le prix du foncier pour l'ensemble des terrains agricoles.

➤ Il existe une **hiérarchie dans les droits de préemption** : droit de préemption urbain (uniquement en périmètre de protection rapproché) > DP du fermier (si fermier depuis plus de 3 ans) > DP aires de captages et DP ENS > DP SAFER.

Attention, entre le droit de préemption du fermier et celui des aires de captages, le Parlement n'a pas tranché précisément, c'est pour l'instant la position du Ministère de l'Agriculture, mais il est possible que ce soit la jurisprudence qui détermine finalement cette hiérarchie.

ZOOM SUR LA PRÉEMPTION

Dans toutes les zones agricoles et naturelles, il existe 2 droits de préemption : celui de l'agriculteur en place et celui de la SAFER (selon 9 motifs possibles). Il existe également des droits de préemption sur certains périmètres spécifiques :

- Sur les espaces naturels sensibles (droit de préemption départemental)
- Sur les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP)
- Depuis 2022, les collectivités peuvent activer un droit de préemption sur les aires de captages.

La préemption ne doit pas être l'outil prioritaire d'une stratégie foncière, et doit rester un **outil à utiliser ponctuellement** (ex. les préemptions représentent seulement 10% de l'activité de la SAFER).

DU DIAGNOSTIC FONCIER DE TERRITOIRE À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE FONCIÈRE

ANNE HUGUES

VALENCE ROMANS AGGLO (26)



Valence Romans Agglomération (VRA) est une agglomération de 220 000 habitants et 54 communes. La moitié du territoire est en zone agricole, dont 20% en agriculture biologique. Il existe un gros enjeu protection de la ressource en eau, avec 8 captages prioritaires sur le territoire. L'agglomération possède l'entière responsabilité de la compétence GEMAPI.

Un contrat signé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intègre l'ensemble des actions menées en partenariat avec l'Agence. Parmi les actions de ce contrat, une **stratégie foncière prenant en compte l'ensemble des enjeux eau** (inondation, milieux aquatiques et protection de la ressource) a été élaborée. La carte ci-contre présente une cartographie des enjeux sur plusieurs secteurs du territoire.

Pour aller plus loin, une seconde étude expérimentale avec la SAFER afin de prioriser certains secteurs à enjeux a été lancée.

Cette étude s'est articulée autour de 5 étapes :

ÉTAPE 1 : CARACTÉRISATION DU FONCIER

Sur chaque secteur, une caractérisation fine du foncier a été réalisée : occupation et usage du sol, structure foncière, analyse de la propriété, friches...

Cette première étape a permis d'obtenir une bonne connaissance de l'ensemble des secteurs concernant la propriété, et l'usage de la propriété.

ÉTAPE 2 : SÉLECTION DES SECTEURS TESTS

Suite à cette première étape, il était nécessaire de sélectionner des secteurs tests afin d'engager l'animation foncière. L'objectif étant de sélectionner une typologie de secteurs regroupant plusieurs enjeux forts. Le choix s'est effectué en croisant les données foncières avec les enjeux eau, en associant les acteurs du territoire (SCoT, communes, département, SAGE, chambre d'agriculture...).

9 secteurs ont été sélectionnés au départ, ce qui représentait un volume d'enquêtes pour l'animation foncière trop conséquent (environ 50 enquêtes budgétisées dans cette étude). Aussi, le choix a été resserré, en ciblant plus fortement sur l'enjeu ressource en eau (captages prioritaires). Au final, ce sont 4 secteurs issus des sites n°14 et 21 qui ont été retenus.

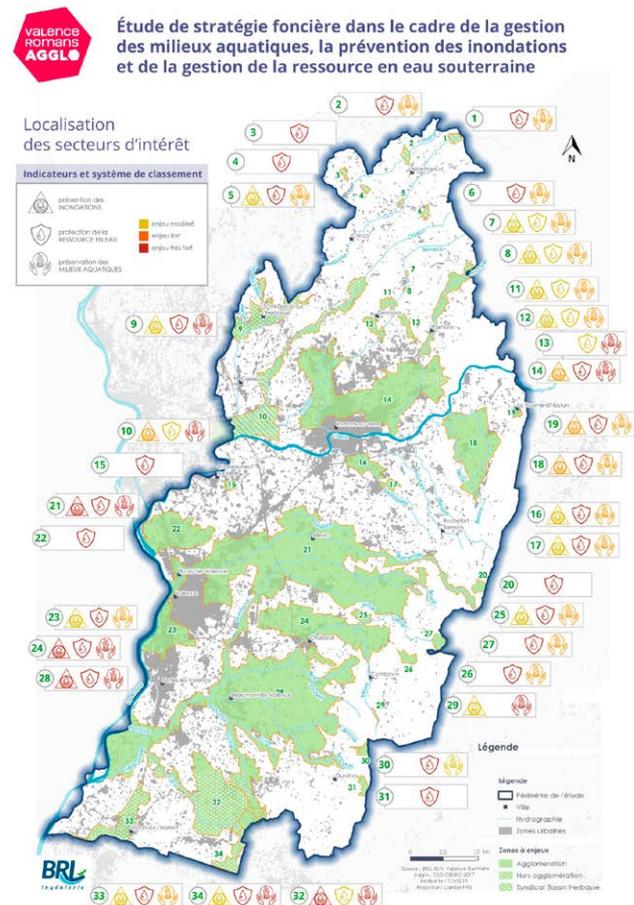
Cette étape a également été l'occasion de pré sélectionner les outils les plus pertinents à proposer aux ayants droit lors de l'animation foncière (achat, échange, conventions...).

ÉTAPE 3 : ANIMATION FONCIÈRE

Une fois les outils et les secteurs sélectionnés, l'animation foncière a pu être lancée. La SAFER a rencontré les exploitants et les propriétaires afin de présenter les enjeux eau, sonder leur connaissance du sujet et évaluer le degré d'acceptabilité des outils fonciers.

Les principaux résultats ont fait ressortir une **bonne connaissance des enjeux eau par les personnes rencontrées**. Il semble cependant que les usagers restent logiquement plus sensibles que les propriétaires aux enjeux présents. **Une difficulté d'appréhension du lien entre l'usage et les enjeux a également été identifiée**. Aucune spécificité liée à la typologie des sites ou des interlocuteurs n'a pu être déterminée, tous les cas sont individuels.

Concernant les outils, **ce sont les démarches de conventionnement qui ont été les plus acceptées de premier abord**, et non les ventes (attachement fort à la propriété).

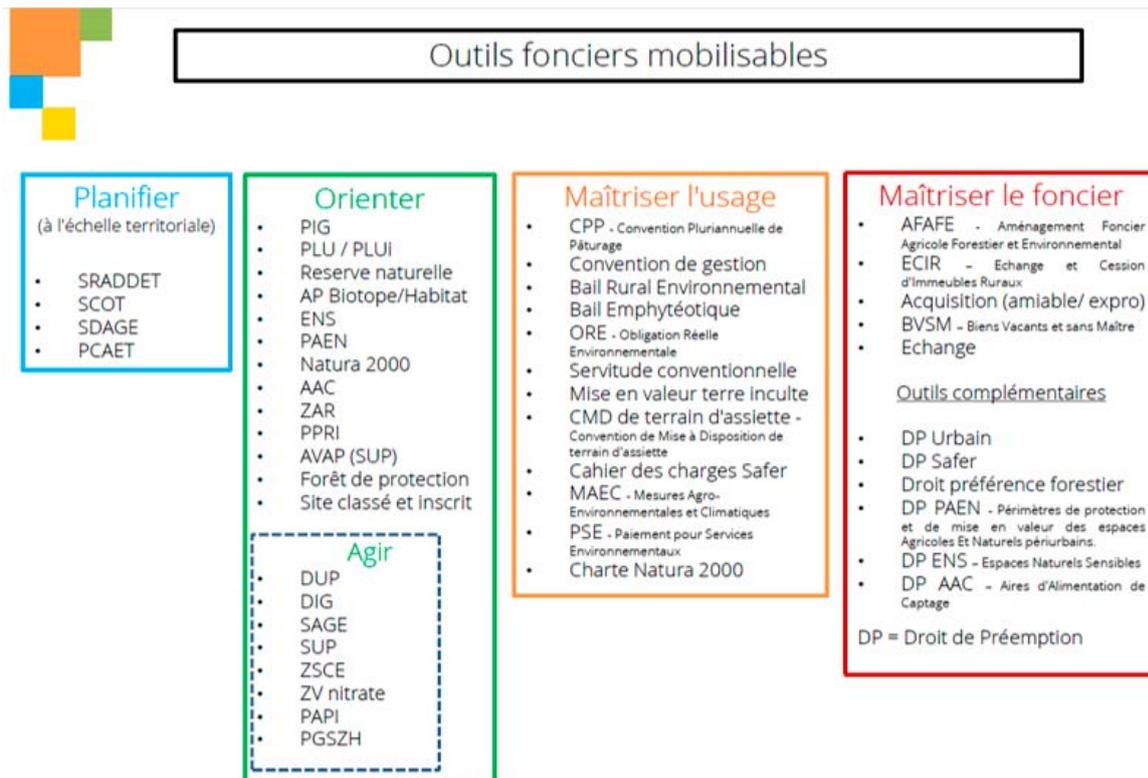


ÉTAPE 4 : MÉTHODOLOGIE

Il a ensuite été décidé de mettre sur pied une **méthodologie de réflexion** propre à l'agglomération dans sa mise en œuvre de projets sur l'enjeu eau. Cette méthode permet de **systematiser les bonnes questions à se poser en amont de tout projet**.

ÉTAPE 5 : FICHES OUTILS

Des fiches synthétiques ont également été rédigées afin de donner une vision exhaustive des outils pouvant être déployés, et faire monter en compétence les agents. La typologie des outils mobilisables est présentée ci-dessous :



SUITES DE L'ÉTUDE

- > Cette étude a permis de systématiser une approche méthodologique cadrée : se poser la question de l'état final souhaité, et en déduire les actions pertinentes à mettre en place.
- > À la demande des élus, une cartographie de porter à connaissance des enjeux eau par communes est en cours.
- > Dans le cadre du foncier public de l'agglomération, les conventions de mise à disposition intégreront systématiquement des clauses environnementales liées aux enjeux eau présents.

CONVENTION-CADRE SAFER - AGGLO

L'Agglomération possède une convention-cadre avec la SAFER sur 5 ans renouvelable. Elle permet de travailler en interservices (économie, environnement, GEMAPI, foncier) et de réaliser des lettres de commande à la SAFER pour certaines actions : stockage de foncier temporaire pour les zones d'activité, animation foncière AAC, vigifoncier...

LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE DE VALENCE ROMANS AGGLO À TRAVERS UNE ANIMATION FONCIÈRE LOCALISÉE

AUDE GELAY-TURTAUT

SAFER AUVERGNE RHÔNE ALPES / SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME (26)

CONTEXTE

Le captage de Tricot situé sur la commune de Romans-sur-Isère assure l'alimentation en eau potable de 11 000 habitants. Très sensible aux pollutions par les pesticides (S-Métholachlore et Diméthénamide P), les actions engagées auprès des agriculteurs depuis 2015 n'ont pas été suffisantes pour atteindre le bon état.

L'objectif est donc d'agir sur le foncier afin d'améliorer la situation, grâce à un accompagnement de la Safer.

PRÉPARATION DE LA MISSION D'ANIMATION FONCIÈRE

Les premières réflexions se sont basées sur la méthodologie issue de la stratégie foncière présentée précédemment : enjeux, problématique, périmètre d'action, état souhaité, usage actuel, outils déjà mobilisés...

Les évolutions d'usage souhaitées - selon différents niveaux d'ambition - ont été soumises à arbitrage politique (ex. : de 0 herbicide à minima, jusqu'au passage à l'agriculture biologique).

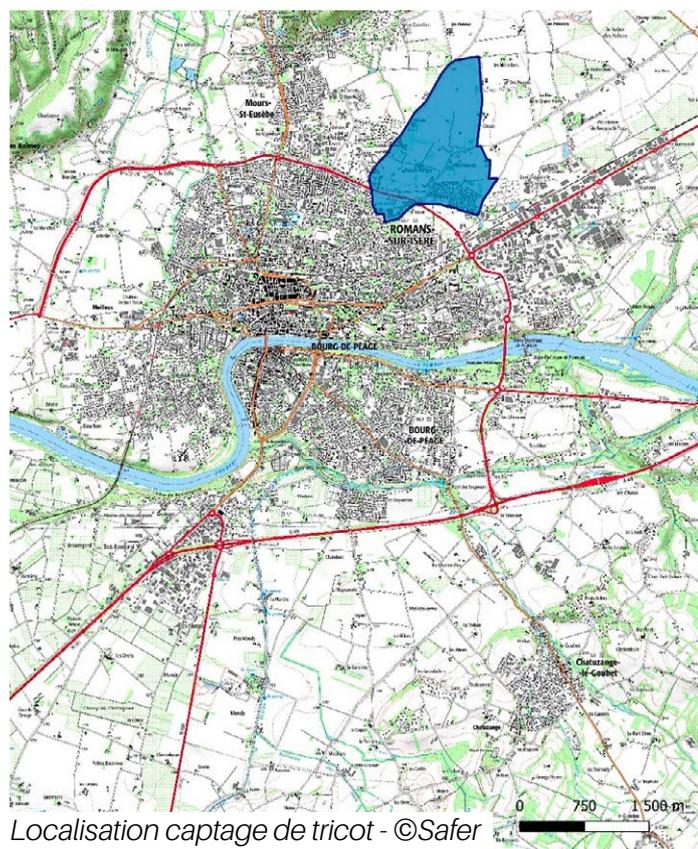
Cependant, face à l'urgence de la situation, l'animation foncière ne pouvait agir seule sur l'objectif et le résultat escompté. Aussi, le COPIL a travaillé sur des solutions court terme afin d'agir rapidement sur les pollutions, en cohérence avec les actions foncières sur le moyen et long terme.

RÉALISATION DE L'ANIMATION FONCIÈRE

La mission d'animation foncière s'appuie sur le constat suivant : le foncier présent dans le PPE du captage présente un intérêt général et la situation vécue actuellement s'impose à tous, aussi des solutions doivent être trouvées.

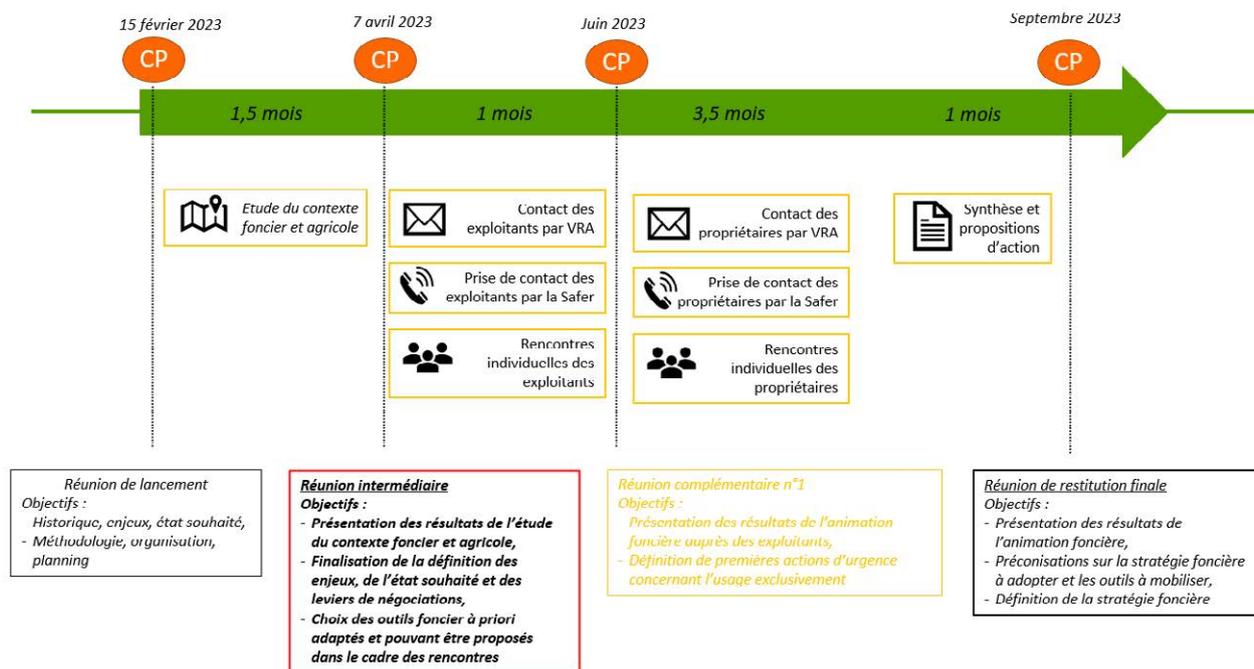
Les objectifs sont de prendre contact avec les ayants droits du foncier concerné afin de présenter l'enjeu, la problématique et l'évolution souhaitée pour atteindre l'objectif de protection de la ressource. L'échange se poursuit ensuite sur leur usage actuel et leur volonté/marge de manœuvre, avant de présenter les solutions (outils fonciers) envisageables.

Adaptation de la méthode : il a été décidé de rencontrer uniquement les usagers (exploitants agricoles), et tous les propriétaires de fonciers non déclarés à la PAC de plus de 5000m². Ceci afin de rencontrer en priorités les interlocuteurs en capacité de faire évoluer les usages, et comprendre pourquoi certains terrains ne sont pas déclarés à la PAC.



Localisation captage de tricot - ©Safer

Le planning de la mission d'animation foncière est détaillé ci-dessous :



ANALYSE DE LA STRUCTURE FONCIÈRE ET PROPRIÉTÉ

Cette analyse permet de faire ressortir les éléments suivants :

- > **96 % du périmètre cadastré en terre ou vergers**
- > **Morcellement moyen avec quasiment autant de « grands comptes » que de « petits comptes »**
- > Des « **grands comptes de propriété** » repérés : **7 détiennent 57,1 % des surfaces**
- > **Propriétaires âgés** : 48 % des propriétaires ont plus de 70 ans
- > **Le marché est relativement dynamique** avec des mutations foncières récentes

[Un compte de propriété désigne l'ensemble des ayants droit sur une ou plusieurs parcelles]

ANALYSE DE LA STRUCTURE FONCIÈRE ET PROPRIÉTÉ

En se basant sur les déclarations PAC et de la photo-interprétation, les principaux éléments suivants ont été observés :

- > Sur 96 % de surfaces cadastrées en terre ou vergers, **76% sont déclarées à la PAC 2018 et 85,50% semblent être exploitées**
- > **1 exploitation exploite 62% des surfaces déclarées à la PAC** sur le périmètre d'étude
- > **2 exploitations fortement concernées** sur le périmètre d'étude (+ de 30% de la SAU)
- > **Les grandes cultures prédominent** (83% des surfaces déclarées à la PAC)
- > **Seulement 6 % des surfaces sont exploitées en agriculture biologique**
- > **Aucune grande culture en agriculture biologique**

FINALISATION DU DISCOURS ET DES ATTENTES

Le discours à tenir auprès des usagers a été validé avec les élus de l'agglomération, ainsi que le choix des outils fonciers potentiellement mobilisables.

ZOOM SUR LE RÔLE DES SAFER ET LEURS OUTILS SPÉCIFIQUES

La Safer est l'opérateur foncier de l'espace rural. Son rôle est **d'accompagner le marché foncier de l'espace rural afin que chaque cession réponde au mieux aux attentes du territoire.** Pour cela, la Safer mobilise du foncier de deux manières : sur le marché courant (propriétaire à l'initiative de la vente) ou en créant un marché (animation foncière).

L'objectif du travail avec les collectivités est de créer un marché en identifiant des secteurs de foncier intéressant pour la politique de la collectivité, mais aussi suivre le marché courant le plus en anticipation possible.

La Safer possède également des outils spécifiques (veille foncière, droit de préemption / cahier des charges, mise en stock, conventions de mise à disposition...).



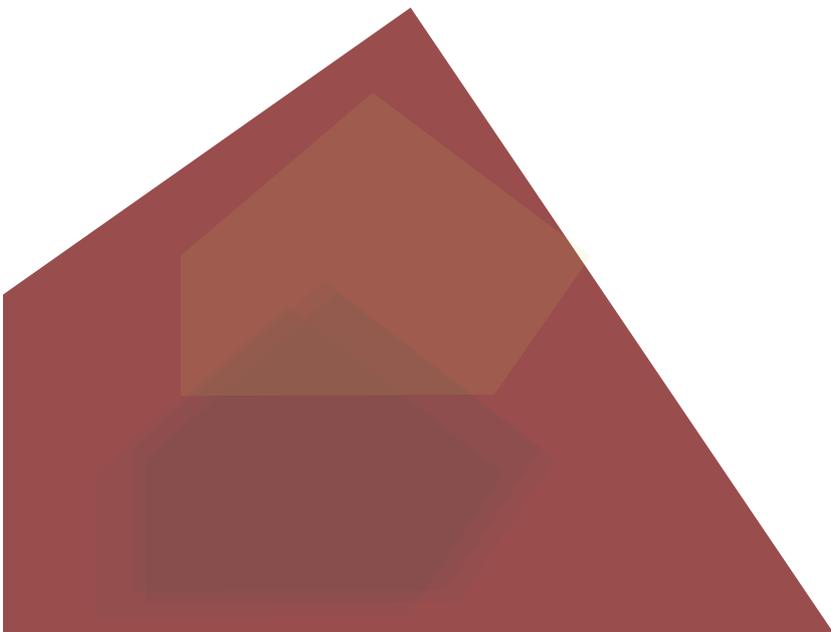
POUR EN SAVOIR PLUS

>> Plaquette « Collectivités, préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques sur votre territoire par une stratégie foncière avec la Safer »

LES ACCOMPAGNEMENTS DE
TERRE DE LIEN POUR AGIR SUR
LE FONCIER AGRICOLE AVEC LES
COLLECTIVITÉS : ILLUSTRATION
PAR DEUX ÉTUDES DE CAS

HÉLÈNE BECHET

TERRE DE LIENS (26)





Rhône-Alpes

PRÉSENTATION DE TERRE DE LIENS

Assemblage inédit d'acteurs et actrices de la société civile, du monde agricole et de la finance solidaire, le mouvement Terre de Liens tire son originalité de l'articulation entre un réseau associatif actif dans toute la France, une entreprise d'investissement solidaire et une fondation reconnue d'utilité publique.

ACTION PRINCIPALE : L'ACQUISITION DE TERRES ET DE FERMES

Ces acquisitions vont rejoindre le [réseau des fermes Terre de Liens](#). Ces terres sortent définitivement du marché spéculatif, sont assurées d'être maintenues à long terme dans leur vocation agricole et sont prêtes à accueillir de nouveaux profils paysans aux pratiques agricoles respectueuses des sols et de l'environnement.

En mobilisant de l'épargne solidaire, des dons, des legs et des donations, Terre de Liens acquiert des terres agricoles. Concrètement, les fermes sont achetées par la [Foncière Terre de Liens](#), une entreprise d'investissement solidaire, ou la [Fondation Terre de Liens](#), reconnue d'utilité publique. Sur le terrain, des bénévoles se mobilisent pour assurer le montage des dossiers, accompagner des personnes en recherche de terres et faire vivre le projet Terre de Liens dans tous les territoires.

Les élu-es ont un rôle essentiel à jouer sur la maîtrise et l'orientation de l'usage des terres agricoles. Terre de Liens accompagne les collectivités dans toutes les étapes d'une stratégie foncière et agricole au bénéfice de la préservation des terres et de la création d'activités agro-écologiques. Fort de son expérience sur le foncier agricole, Terre de Liens a développé des outils pour guider et accompagner les collectivités dans leurs actions en faveur de la préservation des terres agricoles et de l'installation de paysan-nes : guides Agir avec les collectivités et Propriétaire responsable, plateforme Récolte, calculateur alimentaire PARCEL.

DEUX EXEMPLES D'INTERVENTION FONCIÈRE SUR DES TERRITOIRES À ENJEU EAU



INSTALLATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR UNE ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE À AGY-LE TRONQUAY (14)

À Agy-Le Tonquay (14), dans le cadre de son partenariat financier et opérationnel avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Terre de Liens a acquis 11 ha en 2015 et 7 ha en 2016 de terres situées dans la zone de protection d'un captage d'eau potable. La mise en location à deux éleveurs bovin bio pratiquant un système 100% herbager garantit la préservation de cette ressource tout en consolidant l'activité locale d'un agriculteur.

[>> En savoir plus](#)



ACQUÉRIR DES TERRES POUR LES CONVERTIR À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU À WINGLES (62)

Terre de Liens et Bio Hauts-de-France accompagnent la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (62) dans le développement de l'agriculture biologique sur le champ captant de Wingles : après la réalisation d'un diagnostic agronomique et socio-économique des parcelles en partenariat avec Bio Hauts-de-France deux éleveurs conventionnels du territoire (grandes cultures et polyculture-élevage) sont retenus et convertissent les parcelles en Bio.

[>> En savoir plus](#)

ANIMATION FONCIÈRE ENTRE CAPTAGES AEP ET GRANDES CULTURES DU VAL D'ALLIER

JULIEN SAILLARD - CEN AUVERGNE (63)

CLÉMENTINE SEYVE - SIAEP BASSE LIMAGNE (63)

CONTEXTE

Un premier contrat territorial 2014-2018 concernait 4 captages prioritaires du Val D'allier. Afin de maintenir des actions sur le territoire, les syndicats d'eau potable du territoire de Pont-du-Château ont sollicité un appui technique du conservatoire des espaces naturels (CEN) Auvergne.

L'AAC de Pont du Château représente 1202 ha, donc 400 ha en forte vulnérabilité, et alimente 30 000 habitants.

CADRE D'INTERVENTION

L'appui du CEN Auvergne se formalise via une **convention pluriannuelle de partenariat technique et financier** signée en 2020 avec le SMEA de la Basse Limagne sur ses six champs captant, et avec le SIAEP Rive gauche de la Dore sur son unique champ captant.

Les objectifs sont de **mettre en place une gestion durable** via des actions de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, en s'appuyant sur les services rendus par les milieux naturels (approche solutions fondées sur la nature).



AAC de Pont-du-Château - ©CEN Auvergne

LE DIAGNOSTIC

Le champ captant présente des problèmes de qualité d'eau liés aux pesticides (S-Métolachlore et métabolites) et nitrates. Au sein du périmètre de protection éloigné (PPE), l'occupation est principalement dominée par de la monoculture de maïs semence irriguée, avec une faible maîtrise foncière des syndicats. La nature sableuse du sol renforce également la vulnérabilité du champ captant.

LA STRATÉGIE FONCIÈRE

L'objectif principal de cette stratégie est de favoriser des cultures à faibles niveaux d'intrants dans le PPE. Pour cela une animation foncière a été mise en place en 2022, ainsi qu'une veille foncière pluri annuelle afin de saisir les opportunités pouvant se présenter.

Les outils fonciers envisagés étaient l'acquisition foncière amiable, et l'obligation réelle environnementale (ORE) en cas de propriétaire non-vendeur (non mis en place actuellement).

ZOOM SUR LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE)

L'ORE est un outil mis en place par la loi pour la reconquête de la biodiversité en 2016. Il s'agit d'un contrat portant sur la parcelle, mis en place entre le propriétaire et un co-contractant garant de l'ORE (collectivités, établissement public ou personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement).

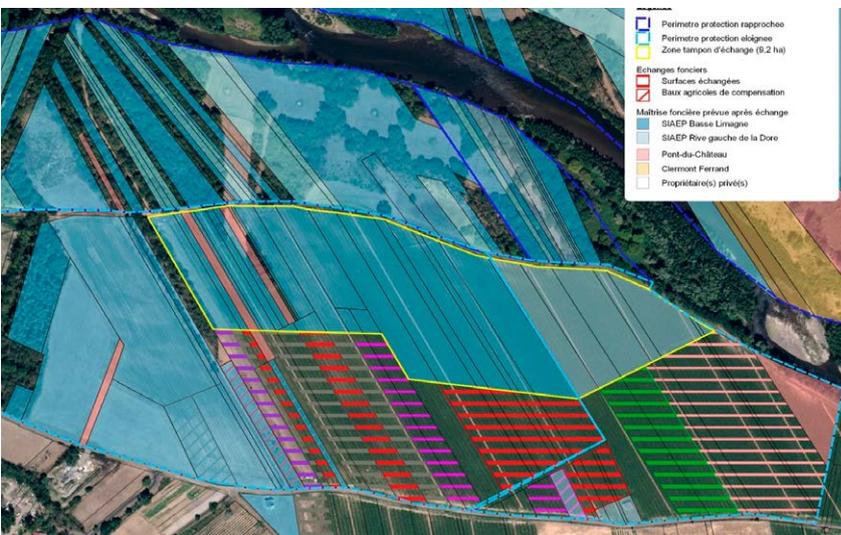
Cette ORE est établie par un acte notarié, et se transmet aux futurs propriétaires pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Les engagements environnementaux y sont totalement libres, mais dans le cadre d'un bail rural l'accord de l'agriculteur est nécessaire.

L'ANIMATION FONCIÈRE

L'animation foncière auprès des propriétaires ainsi que la concertation avec les agriculteurs ont permis de sensibiliser aux enjeux de protection de la ressource en eau sur le territoire.

En 2022, plusieurs propriétaires se sont avérés vendeurs à l'issue de ces premiers échanges et par ailleurs, plusieurs parcelles dans et hors AAC ont été mises en vente via la SAFER. Le CEN Auvergne a alors accompagné les syndicats dans leur candidature afin d'acquérir ces parcelles. Sur ces différentes candidatures, le comité Safer a retenu les syndicats sur les parcelles au sein du PPE et sur une zone sans autre candidat.

En juin 2022, le CEN Auvergne a alors proposé de faire évoluer la stratégie foncière afin de constituer une bande tampon d'environ 250 mètres à proximité des puits de captage grâce à des échanges fonciers entre les propriétaires et les parcelles acquises par les syndicats. Au final, 8 promesses de vente et 6 promesses d'échange foncier ont été signées, et des accords avec les 6 agriculteurs concernés par les échanges confirmés. Ainsi, la maîtrise foncière des syndicats sur l'AAC passe de 5,3 à 17,6 Ha.



Zone tampon et surfaces échangées - ©CEN Auvergne

Sur cette zone tampon, les pratiques agricoles suivantes ont été négociées :

- > Conversion des cultures en prairie sans intrant chimique sur zone tampon et autre parcelle (10,5 ha)
- > Pérennisation prairie extensive (1,4 ha)
- > Pérennisation jachères (1,7 ha)
- > Conversion en culture sans intrant chimique (1 ha)
- > Culture conventionnelle sur 0,4 ha dans le cadre des échanges fonciers

Les principaux contrats agricoles pour pérenniser les pratiques mises en place sont des conventions de mise à disposition Safer, et des baux ruraux à clauses environnementales.

Le choix a été fait de travailler avec les agriculteurs déjà présents sur l'AAC, afin d'engager une première démarche d'évolution des pratiques avec ces derniers (pouvant aboutir à de nouvelles évolutions dans les années à venir).

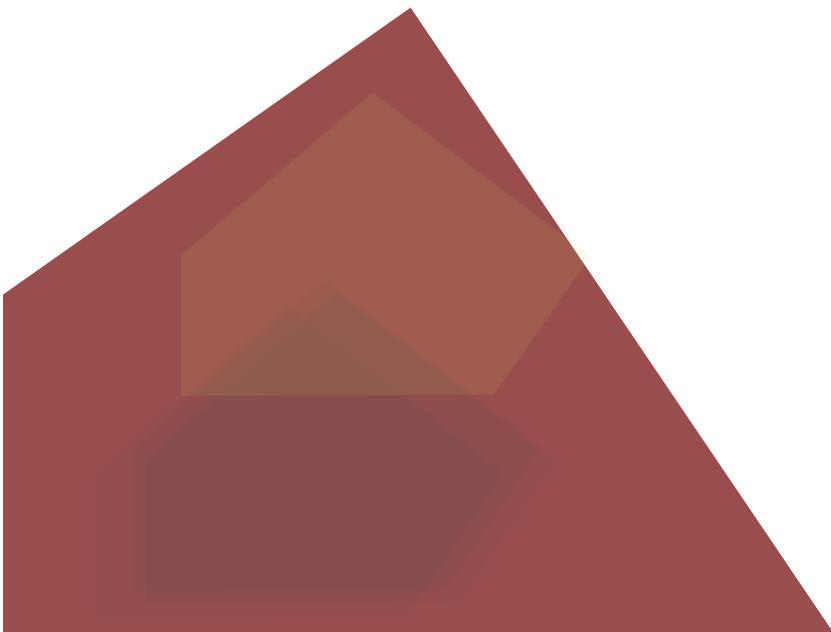
CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette animation foncière a permis d'**instaurer et de renforcer le dialogue avec les agriculteurs** de l'AAC. Les résultats pour la qualité de la ressource en eau de ce compromis au sein du périmètre de protection éloigné, avec une bande tampon en prairie et le reste en culture conventionnelle, seront suivis au travers des prochaines analyses, et d'autres actions complémentaires sont prévues dans le projet de nouveau contrat territorial. Le suivi et le maintien du contact avec les agriculteurs dans le temps restent importants dans ce type de démarche, afin de maintenir les pratiques agricoles favorables à la ressource en eau. L'enjeu pour la suite est donc de permettre aux syndicats de se doter d'une compétence en interne afin de pérenniser et réaliser de nouvelles démarches similaires, grâce à un poste de chargé-e de mission eau/foncier/agroenvironnement.

VOLONTÉ POLITIQUE D'AGIR SUR LE FONCIER ET DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE : LE CAS DU BASSIN VERSANT DU LAC PAVIN

ELODIE MARDINE

PNR VOLCANS D'Auvergne (63)





lac Pavin ©PNRVA

CONTEXTE

Le lac Pavin est situé sur la commune de Besse-et-Saint-Anastaise dans le Puy-de-Dôme, au cœur du PNR des Volcans d'Auvergne, en tête du bassin Loire Bretagne. Il s'agit du plus jeune et du plus profond lac de cratère de France métropolitaine (6700ans, 92 mètres de profondeur), dont le fonctionnement est méromictique (couches d'eau qui ne se mélangent pas). Ces spécificités lui valent plusieurs classements environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF, ENS d'initiative locale).

À partir des années 1990, des signes d'eutrophisation du lac ont été observés (enrichissement de l'eau, disparition d'espèces liées à l'oligotrophie du lac, etc.). Ce constat a entraîné plusieurs actions à partir des années 2000 : enquête agricole et diagnostics d'exploitations, définition du bassin d'alimentation, suivi de la qualité des tributaires du lac...

Ces études ont mis en avant la transformation des estives du bassin versant en prairie de fauche, avec intensification de la fertilisation organique et minérale, comme cause principale de l'eutrophisation du lac.

ACTION D'ÉCHANGE FONCIER DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL

Entre 2011 et 2018 le contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin a été porté par le PNR et mis en œuvre avec les partenaires locaux. Ce contrat contenait une animation agri-environnementale sur 3 volets complémentaires :

- > Gestion des effluents agricoles à l'échelle de l'exploitation,
- > Déclinaison de mesures agro environnementales et climatiques,
- > **Actions d'acquisition et d'échanges fonciers**

RETOUR SUR LES ÉCHANGES FONCIERS

Sur les parcelles du bassin versant du lac Pavin, l'objectif était de retrouver une maîtrise foncière communale afin de proposer des baux ruraux à clauses environnementales. Ceci tout en permettant aux agriculteurs de trouver (en dehors du bassin versant) des surfaces équivalentes afin de pouvoir reporter leur fertilisation et leurs besoins de production fourragère. En effet, les diagnostics agricoles ont fait ressortir une dépendance des agriculteurs à leurs parcelles sur le bassin versant dans le cadre de leur plan d'épandage et l'atteinte de leur autonomie fourragère.

DÉROULEMENT

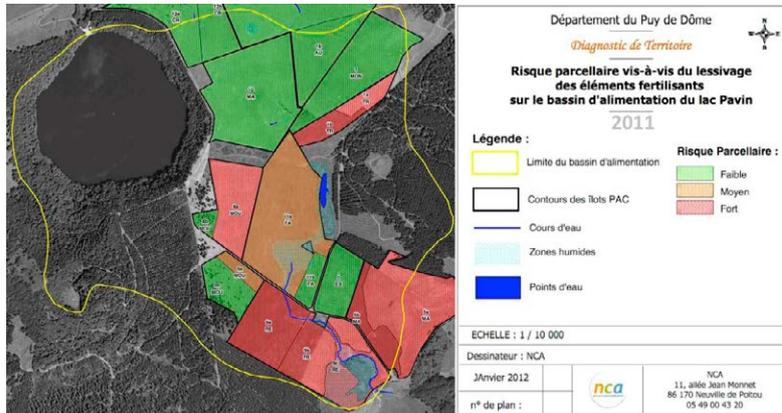
Le maire de la commune a permis d'engager la vente de 2 exploitations hors du bassin d'alimentation, pour un total de 120 Ha. Ces parcelles ont été acquises par la Safer, qui les a ensuite proposées lors d'une commission communale SAFER aux exploitants agricoles candidats, dont certains concernés par le bassin versant du lac Pavin afin de réaliser des échanges fonciers.

Lorsque les exploitants agricoles se sont vu proposer des parcelles, il ne leur a pas été possible de solliciter des changements auprès de la Safer lorsque celles-ci n'étaient pas adéquates (ex. : présence de captage avec DUP en cours), car l'ensemble des autres parcelles étaient déjà attribuées.

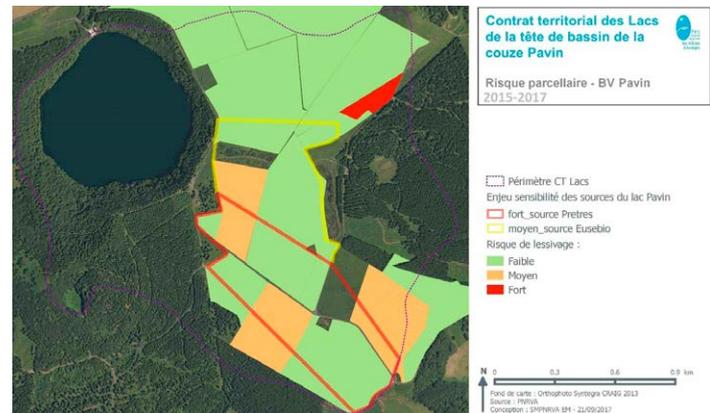
Ce point de blocage n'a permis d'engager des échanges fonciers que sur 36 ha, contre 76 ha visés au départ.

RÉSULTATS

L'ensemble des actions du contrat territorial ont permis de diminuer les surfaces en risque moyen ou fort de lessivage de nutriments de 54 % en 2011 à 23% en 2018 sur le bassin d'alimentation. Cependant, une baisse des concentrations en orthophosphates des sources n'a pas été observée, ce qui interroge sur un éventuel stockage dans les sols, ou l'impact encore important des zones n'ayant pas fait l'objet de modifications de pratiques.



risque lessivage 2011 - ©PNRVA



risque lessivage 2018 - ©PNRVA

SI C'ÉTAIT À REFAIRE...

Le bilan de cette action reste positif malgré le niveau de réalisation plus faible qu'espéré.

La complémentarité des outils contrat territorial et ENS a permis de mobiliser des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Le fonctionnement de la commission communale Safer aurait cependant pu être mieux appréhendé, afin de s'assurer d'une meilleure priorisation des enjeux environnementaux.

PERSPECTIVES

Les suites des réflexions font apparaître d'autres leviers possibles, tels qu'un aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) afin de regrouper les parcelles communales sur le bassin d'alimentation du lac, et réaliser de nouveaux échanges fonciers. Dans le cadre de la Stratégie des Aires Protégées, des réflexions sur un zonage de portée réglementaire sont en cours. Un projet de méthaniseur en cours d'installation sur le territoire pourrait également favoriser une meilleure gestion des effluents (réduction des volumes).



© Ph-Baichut SMPNRVA

POUR EN SAVOIR PLUS

>> [Présentation Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin](#)

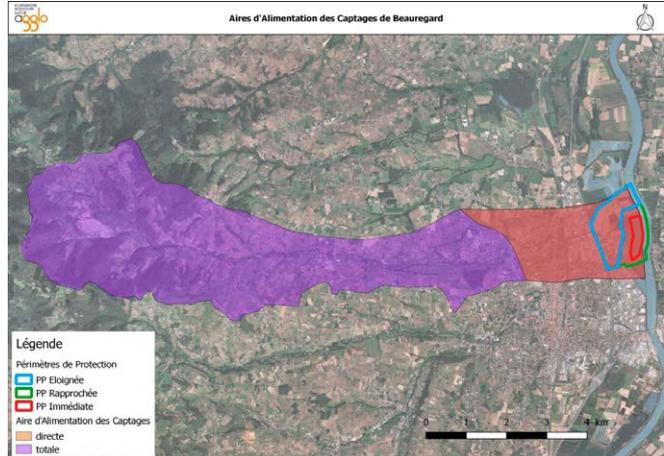
VERS UNE STRATÉGIE AGRICOLE : ACQUISITION
DE PARCELLES ET INSTALLATIONS DE
MARAICHERS À PROXIMITÉ IMMÉDIATE D'UN
CHAMP CAPTANT

CHRISTEL SEBASTIAN & VÉRANE PAGANI

CA VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE (69)

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône regroupe 18 communes pour 73 000 habitants. Les champs captant de Beauregard alimentent en eau potable 9 communes au sud du territoire (55 000 habitants). Il s'agit du seul captage situé sur le territoire de la collectivité.



champ captant Beauregard - ©CAVBS

CHRONOLOGIE DES ACTIONS

Avant les années 2000, un premier rapport a mis en avant les pressions agricoles exercées sur l'AAC, ayant conduit à la rédaction d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en 2008. À la suite, deux programmations d'actions basées sur le volontariat ont été menées (2008 et 2014), sans aboutir à des changements de pratiques de la part des agriculteurs. Face à ce constat, les élus de l'agglomération ont décidé de se porter acquéreurs du foncier sur l'ensemble du Périmètre de Protection Rapproché (PPR).

PROCESSUS D'ACQUISITION FONCIÈRE

La mission a été confiée à la Safer Auvergne-Rhône Alpes. Elle a permis de rencontrer les exploitants en activité afin de les sensibiliser aux enjeux et envisager un accompagnement vers des changements de pratiques. L'absence de pistes concrètes à la suite de ces rencontres a entraîné la prise de contact avec les propriétaires afin de négocier le rachat de leurs parcelles.

Entre 2017 et 2021, l'achat par l'agglomération de 35 ha a été réalisé pour un coût de 652 129€, et des indemnités d'éviction des exploitants de 2 080 564€. Ces transactions ont été financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre d'un contrat global avec l'agglomération.

SUITE DU PROJET

À la suite de cette maîtrise foncière, il a été envisagé l'élaboration d'un projet agro-environnemental (PAE) sur le PPR prévoyant entre autres **l'installation d'exploitants agricoles** (de type maraîchage ou autres) avec un cahier des charges intégrant des **pratiques au-delà de l'agriculture biologique**.

Un atelier de concertation avec les acteurs du territoire en 2019 a proposé des grandes orientations de ce projet, comme le maintien de 30% du PPR en zone naturelle ou encore la contribution de ce projet à la production d'une alimentation locale (en lien avec les objectifs de la loi Egalim). Entre 2019 et 2022 différents comités de pilotage ont ensuite permis d'affiner le projet.

Ce projet innovant a amené de nombreuses interrogations : format de l'appel à projets (ex. : composition du jury) ; fourniture de matériel et d'infrastructures aux futurs exploitants (irrigation, bâtiment...) ; découpage des parcelles ; cahier des charges concernant les pratiques attendues ; type de baux de location....

Pour y répondre, l'agglomération a mis en œuvre les actions suivantes :

- > Rencontre de porteurs de projet ayant mis en œuvre ce type de démarche (Grande Sainte, Lons-le-Saunier)
- > Présentation du projet au Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully, ayant conduit à la rédaction d'un rapport technique de fin d'études
- > Rencontres Chambre d'Agriculture et l'ARS afin de valider une liste d'intrants autorisés
- > Commande d'une étude juridique auprès d'une avocate

INTÉGRATION DANS LA STRATÉGIE AGRICOLE DE LA CAVBS

Sur la base de cet historique de travail, en lien avec le renouvellement de l'équipe communautaire en 2020 et les nouvelles ambitions politiques associées notamment en matière agricole, l'articulation entre le PAE du PPR et l'action agricole de la CAVBS s'est vue renforcée.

En effet, les élus de l'agglomération ont validé un plan de mandat sur la période 2021-2026 affichant de nombreux objectifs dont celui de « renforcer et structurer l'action agricole de la CAVBS ». L'élaboration d'une stratégie agricole pour le territoire a alors été engagée, incluant la finalisation du PAE du PPR.

En termes méthodologique, chacune des phases de la mission d'accompagnement à l'élaboration de cette stratégie agricole (se déroulant en 2023) prévoit un focus dédié au PAE du PPR afin d'assurer au mieux la coordination entre le plan d'actions global et ce projet opérationnel. L'objectif est d'aboutir tout début 2024 à la finalisation du PAE du PPR par le biais d'une ou plusieurs fiches actions posant ses ambitions / son cap à moyen voire long termes et sa déclinaison opérationnelle (montages économique, juridique, financier...entre autres).

À chacune des phases d'élaboration, des temps sont dédiés au projet, qui permettra de participer concrètement à de nombreux objectifs de cette stratégie (renouvellement des générations, adapter les pratiques au changement climatique, diversifier l'offre alimentaire...).

LA GESTION DU SITE EN PROPRIÉTÉ

Actuellement, le PPR est mis en prairie, et sa labellisation en agriculture biologique est en cours (audit annuel). Des rectifications du pH du sol par chaulage sont effectuées, et des plantations de haies ont été réalisées. Les accès ont été sécurisés avec des barrières, et une surveillance régulière a également lieu afin d'éviter les dépôts sauvages.

CONSTAT ET POINTS DE VIGILANCE

Ce type de projet nécessite du temps humain (0.5 ETP depuis 2020 et appui EPTB Saône Doubs à hauteur de 40 jours par an), des compétences transversales et un travail sur le long terme.

L'implication des acteurs dès 2019 a également fait naître des attentes, notamment de la part des associations, qu'il est parfois difficile de concilier avec une action de long terme.

Jusqu'où doit agir la collectivité pour accueillir les exploitants est également complexe à définir, et la question du contrôle du cahier des charges se pose pour la suite.

LA STRATÉGIE FONCIÈRE

Pour aller plus loin, l'agglomération souhaite développer une stratégie foncière sur le Périmètre de Protection Eloignée. Le travail est en cours et il est prévu de solliciter le droit de préemption dans ce cadre. Pour ce faire deux délibérations de la collectivité sont nécessaires : concernant la contribution à la gestion et préservation de la ressource en eau (même si la collectivité exerce la compétence Eau potable) et concernant la sollicitation du droit de préemption. Puis la collectivité doit constituer un dossier dont le contenu est défini à l'article R218-2 du Code de l'Urbanisme, à l'attention de la Préfecture.



champ captant Beauregard - ©CAVBS

RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE

JULIE SEEGERS

FORMATRICE CNFPT ET ASSOCIÉE CERESCO (69)

RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE

➤ Sur la **gouvernance** : le sujet très important de la coordination des acteurs et des compétences a sans surprise été évoqué à plusieurs reprises. L'instauration d'un comité de pilotage associant toutes les parties prenantes semble primordiale sur les territoires.

➤ Sur la **communication** : cette journée a mis en avant l'importance d'explicitier les enjeux aux différents acteurs. Il a également été montré que certains agriculteurs sont sensibles aux enjeux liés à la ressource en eau, mais ne connaissent pas toujours les moyens à leur disposition pour agir. La sensibilisation des coopératives paraît aussi très pertinente, car elles accompagnent également techniquement les agriculteurs présents sur les zones de captages. Enfin, un **porter à connaissances des enjeux eau auprès du comité technique SAFER** (ou du comité technique local lorsqu'il est présent) peut potentiellement aboutir à des pratiques à proposer dans les cahiers des charges SAFER.

➤ En termes de méthode : **l'importance de l'animation locale** est ressortie à plusieurs reprises, notamment l'instauration d'un dialogue avec les agriculteurs permettant d'ouvrir des opportunités, parfois assez facilement et spontanément.

➤ **Expérimentation et adaptation permanente** des méthodologies : chaque territoire est différent, avec ses spécificités, et doit expérimenter ses propres techniques.

➤ Question de **l'horizon temporel et géographique** : les sujets fonciers prennent du temps. Aussi, si le besoin est urgent, il faut se tourner vers un autre type d'action. De la même manière, il faut être capable de changer d'échelle géographique (ex. : échange de parcelle hors zones de captages).

Pour finir, les situations exposées lors de cette journée, tendent à montrer que les propriétaires sont souvent défavorables à tout ce qui pourrait gréver leur patrimoine, et les usagers plus ouverts lorsqu'ils y trouvent un intérêt dans leurs pratiques.

En conclusion, « **sur le sujet du foncier, il faut mettre l'humain et le dialogue au centre** ».



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

>> [Guide de la propriété foncière agricole responsable](#)

>> [Fiches Cerema sur les outils fonciers](#)

>> [Fiches pratiques Cerema sur les ORE](#)

>> [Guide Bail rural à clauses environnementales - 10 questions / 10 réponses](#)

>> [Guide Élaborer une stratégie foncière - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#)

>> [Guide Élaborer et intégrer une stratégie foncière à un contrat territorial - Agence de l'eau Loire-Bretagne](#)

LISTE DES PARTICIPANTS

JOURNÉE TECHNIQUE - 23 MAI 2023 - LYON (69) "AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX"



NOM	Prénom	Structure	Email
BADIOU	Valérie	Etablissement public Loire	valerie.badiou@eptb-loire.fr
BARBER	Mélanie	SM3A	mbarber@sm3a.com
BARTHELEMIE	Léo	CA du Pays de Gex	lbarthelemie@paysdegexagglo.fr
BAVAROT	Anais	Conservatoire d'espaces naturels Isère	anais.bavarot@cen-isere.org
BE	Martin	ARRA ²	martin.be@arra.org
BECHET	Hélène	Terre de Lien	h.bechet@terredeliens.org
BEJA	Julien	Communauté de Communes de la Dombes	pat@ccdombes.fr
BERNERT	Hélène	Loire Forez agglomération	helenebernert@loireforez.fr
BLANCHARD	Mathieu	Biotope	mblanchard@biotope.fr
BLANCHER	Philippe	Indépendant	phblancher.conseil@gmail.com
BOISSIEUX	Yannick	Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône	animateur@srcdbs.fr
BRUNET	Nicolas	Régie publique de l'eau de Lyon	nicolas.brunet@eaudugrandlyon.com
BRUNET	Florian	Biotope / Institut Agro Dijon	fbrunet@biotope.fr
BUENERD	Thomas	EPAGE de la Bourbre	thomas.buenerd@epagebourbre.fr
BUGUET	Swann	Association Haute Loire Biologique	stage.hauteloirebio@aurabio.org
CHAMBAUD	François	Agence de l'eau RMC	Francois.chambaud@eamrc.fr
CHANTREAU	Damien	Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron	damien.chantreau@smbrij.fr
CHARBONNIER	Jean Claude	DDT de la Haute-Loire	jean-claude.charbonnier@haute-loire.gouv.fr
CHAUMONT	Emilie	Grand Bourg Agglomération	emilie.chaumont@grandbourg.fr
CLUZEL	Elsa	EPAGE Menelik	elsa.cluzel@menelik-epage.fr
CREMILLE	Léon-Etienne	/	leonetienne.cremille@wanadoo.fr
DELAY	Patricia	Agence de l'eau RMC	patricia.delay@eamrc.fr
DELOLME	Oriane	SIMA Coise	j.lagrevol@sima-coise.fr
DEPEINT	Julien	Communauté de communes des Balcons du Dauphiné	julien.depeint@balconsdudauphine.fr
DESSEZ	Capucine	SIMA Coise	gestionquanti@sima-coise.fr
DOMINJON	Solene	Agence de l'eau RMC	solene.dominjon@eamrc.fr
DORANLO	Héloïse	SIRRA	heloise.doranlo@sirra.fr
DRUEL	Bruno	DDT de la Drôme	bruno.drue@drôme.gouv.fr
DUMONT	Julien	ARCHE Agglo	j.dumont@archeagglo.fr
DURANT	Virginie	ARRA ²	arra@arra.org
EL WADI	Zohra	SAFER Auvergne-Rhône-Alpes	z.elwadi@safer-aura.fr
FAVE	Emeline	Biotope	efave@biotope.fr
FERRAND	Pascal	DDT du Rhône / SEADER	pascal.ferrand@rhône.gouv.fr
FILLATRE	Pierre	Contrechamp	pierrefillatre@contrechamp.info
FLEURENT	Dominique	TERACTEM	d.fleurent@teractem.fr
GELAY-TURTAUT	Aude	SAFER	a.gelay-turtaut@safer-aura.fr
GERBAUD	Alexandre	Syndicat du Haut Rhône	a.gerbaud@haut-rhône.com
GOUY BOUSSADA	Véronique	INRAE	veronique.gouy@inrae.fr
GRACIA-LAVEDRINE	Emmanuelle	SMAAVO	e.gracia-lavedrine@smaavo.fr
GRANGER	Sylvain	SIRRA	sylvain.granger@bievre-isere.com
GRENIER	Lauriane	Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	animation-envir@3cm.fr
GRIMAULT	Patrick	Cap Rural	reseaux.emergence@caprural.org

HENRIOT	Antoine	ASTERS - CEN 74	antoine.henriot@cen-haute-savoie.org
HUGUES	Anne	VRA	anne.hugues@valenceromansagglo.fr
JAVION	Florence	Agence de l'eau RMC	florence.javion@eaurmc.fr
JOUANNEAU	Julien	Vienne Condrieu Agglomération	jjouanneau@vienne-condrieu-agglomeration.fr
JOUIN	Cécile	DDT du Rhône - Service Eau et Nature	cecile.jouin@rhone.gouv.fr
JOUSSE	Sylvie	Agence de l'eau RMC	sylvie.jousse@eaurmc.fr
JUAN	Guillaume	Office français de la biodiversité	guillaume.juan.apti@ofb.gouv.fr
JULLIAN	Laurence	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes	laurence.jullian@cen-rhonealpes.fr
LACAZE	Nathalie	Grenoble Alpes Métropole	nathalie.lacaze@grenoblealpesmetropole.fr
LAYES	Romain	EPAGE Loire Lignon	romain.layes@epageloirelignon.fr
LHENRY	Margaux	Veolia	margaux.lhenry@veolia.com
LINARD	Rachel	Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et de Citelle	rachel.linard@siebrc.fr
MANZANILLA	Alexandre	EPAGE de la Bourbre	alexandre.manzanilla@epagebourbre.fr
MARDINE	Elodie	PNR Volcans d'Auvergne	emardine@parcdesvolcans.fr
MARTELAT	Anne	DREAL AURA	anne.martelat@developpement-durable.gouv.fr
MASSALOUX	Damien	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise	d.saulnier@urbalyon.org
MAUMUS	Caroline	Syndicat mixte Célé - Lot médian	c.maurus@celelotmedian.com
PAGANI	Vérane	Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	v.pagani@agglo-villefranche.fr
PAIO	Aurélié	Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes	aurelie.paio@cen-rhonealpes.fr
PATISSIER	Alice	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais	a.patissier@smrb-beaujolais.fr
QUEROL	Rémi	SIRRA	remi.querol@sirra.fr
RENON	Sophie	Communauté de Communes Arve et Salève	sophie.renon@arve-saleve.fr
RENOU	Yvan	PACTE (UGA - CNRS)	yvan.renou@univ-grenoble-alpes.fr
REYNAUD	Alexis	SIRRA	alexis.reynaud@sirra.fr
SAILLARD	Julien	CEN Auvergne	julien.saillard@cen-auvergne.fr
SANSONNET	Pauline	Communauté de communes Faucigny-Glières	pat@ccfg.fr
SAVOYE	Guillaume	Métropole de Lyon	gusavoie@grandlyon.com
SEBASTIAN	Christel	Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône	c.sebastian@agglo-villefranche.fr
SEEGERS	Julie	CERESCO	julie.seegers@ceresco.fr
SENEE	Solène	ARRA ²	solene.senee@arraa.org
SEYVE	Clémentine	SIAEP Basse Limagne	c.seyve@siaep-bl.fr
SIMEON	Olivier	Agence de l'eau Loire-Bretagne	olivier.simeon@eau-loire-bretagne.fr
TACHOIRES	Emmanuelle	SIRRA	emmanuelle.tachaires@sirra.fr
TISSOT	Marjorie	Loire Forez Agglomération	marjoretissot@loireforez.fr
TOURNIER	Nicolas	Syndicat mixte Célé - Lot médian	n.tournier@celelotmedian.com
VALDELFENER	Maurane	Métropole de Lyon	mavaldefener@grandlyon.com
VERRIER	Jessy	EPAGE Loire Lignon	jessy.verrier@epageloirelignon.fr
ZINS	Léna	EPAGE de la Bourbre	lena.zins@epagebourbre.fr

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne est un réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau qui rassemble plus de 1 500 professionnels afin de favoriser les échanges et mutualiser les expériences.

Pour répondre aux besoins de ses adhérents, l'ARRA² organise régulièrement des journées techniques d'information et d'échange.

Ces actes proposent une synthèse de la journée « Agir sur le foncier agricole pour préserver la qualité des eaux » organisée le jeudi 23 mai 2022 à Lyon (69).



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRAA@ARRAA.ORG
WWW.ARRAA.ORG